Ce fichier a été téléchargé le Saturday 10 October 2026 sur Criminocorpus, Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.
March 29, 2024

- Citer cette page

**Pour citer cette page**

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on March 29, 2024, consulted on Oct. 10, 2026.
Permalink : https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/

# Code civil

## Chapitre I — De la nature et de la forme de la vente

### Extrait

### Article 1588

#### Version du March 6, 1804

**Texte source :** ***Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.***

La vente faite à l'essai est toujours présumée faite sous une condition suspensive.